COMMUNE DE LEYME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 04 novembre 2020

20h30

Convocations adressées le 30/10/2020

Présents : Mrs Tillet, Mamoul, Pellat, Descargues, Vérove, Brun, Roumégous, Erales, et Mmes Laroze, Marcilhac, Cavarroc et Mazot.

Pouvoir(s) : Mme Lafon pour Mme Laroze

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte rendu du 26 octobre 2020**

2. **Ouverture d'un poste pour accroissement temporaire d'activité dû au COVID19**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
Vu le budget communal;

CONSIDERANT qu'en raison du renforcement du protocole sanitaire dans les écoles à compter du 02 novembre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID19, la Commune ne dispose pas du personnel suffisant, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mettre en place ce protocole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'ouverture d'un poste d'agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 05 novembre 2020 au 06 juillet 2021. (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)
  Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

  L'agent recruté assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 10h00 hebdomadaires maximum, il aura pour mission agent de service aux écoles,

  La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 329 indice brut 353

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier (notamment contrat de travail initial et renouvellement dans la période du 05 novembre 2020 au 06 juillet 2021

3. **Questions diverses**